



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

### **AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique d'une durée de 31 jours relative à la demande présentée par la société NEXSTONE pour le projet de renouvellement d'autorisation et l'extension d'une carrière alluvionnaire sur le territoire des communes de de sa carrière à ciel ouvert de calcaire sur le territoire des communes d'Alan et d'Aurignac, est ouverte du lundi 15 septembre (8h30) au mercredi 15 octobre 2025 (12h).

Un exemplaire papier du dossier d'enquête publique est déposé en mairies d'Aurignac (place de la Mairie, 31 420 Aurignac), et d'Alan (place de la Mairie, 31 420 Alan), mairies d'implantation du projet, où il peut être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture, par les personnes qui désirent en prendre connaissance. Une version dématérialisée des dossiers est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la Mairie d'Aurignac, siège de l'enquête publique, aux jours et horaires d'ouverture du public.

Au début de l'enquête publique, le dossier est mis en ligne sur le site Internet de la consultation à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/extension-carriere-nexstone-aurignac>

Monsieur Gérald BAUDE est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il assure une permanence effective afin de recevoir les personnes qui souhaitent obtenir des informations sur le projet et qui jugent utile de présenter des observations écrites ou verbales les jours et heures suivants :

- mercredi 17 septembre de 8h30 à 12h30, à Alan
- lundi 22 septembre de 8h30 à 12h, à Aurignac
- mercredi 1<sup>er</sup> octobre de 13h30 à 17h30, à Alan
- jeudi 9 octobre de 8h30 à 12h, à Aurignac

Un registre à feuillets non mobiles est mis à la disposition des intéressés en mairies d'Aurignac et d'Alan pour y consigner les observations relatives au projet ;

Toutes remarques ou réclamations peuvent être également envoyées pendant la durée de l'enquête :

– par courrier postal adressé au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante :mairie d'Aurignac, place de la Mairie, 31420 Aurignac, en inscrivant sur l'enveloppe la mention suivante « Enquête Publique carrière NEXSTONE Aurignac et Alan– A l'attention du Commissaire Enquêteur »

– par voie électronique à l'adresse mail suivante : [extension-carriere-nexstone-aurignac@mail.registre-numerique.fr](mailto:extension-carriere-nexstone-aurignac@mail.registre-numerique.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies d'Aurignac et d'Alan ainsi qu'à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne. Ils sont également disponibles sur le site Internet des mairies et des services de l'État de la Haute-Garonne.

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne statue sur la demande déposée par la société NEXSTONE par arrêté d'autorisation ou de refus du projet, au vu des résultats de l'enquête publique et des avis recueillis dans le cadre de la procédure d'instruction.